
Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 22 décembre 2015

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 4

Absence..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada (*procuration à F.LEGRAND du point n°1 au point n° 8*), Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Ramata BA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Bruno TOUSSAINT
Orhan TURAN	à Ramata BA
Christine URBES	à Michel CACCLIN
Nadia ZMIRLI	à Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

22 décembre 2015 – n° 07
150133

MODIFICATION DE LA PROVISION AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES

Vu l'article 47-2 de la Constitution ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2321-2 et R2321-2 ;

Vu l'article 94 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 ;

Vu l'avis n° 2012-04 du 3 juillet 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu le guide pratique du provisionnement des emprunts à risques édité par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), mis à jour en septembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°10 du 19 décembre 2014 ;

Considérant que les provisions pour risques et charges au titre des emprunts complexes souscrits avant le 1^{er} janvier 2014 ne constituent pas une dépense obligatoire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ajustement de la provision non budgétaire concernant les emprunts complexes :

- HELVETIX USD II – n° A070124 – souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine, au capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 de 4 563 821,73 euros et d'une durée résiduelle de 15 ans ;
- TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI – n° MPH251364EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 de 3 725 504,22 euros et d'une durée résiduelle de 17 ans ;
- FIXIA – n° MPH251461EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 de 3 725 504,20 euros et d'une durée résiduelle de 17 ans ;
- FIXMS – n° MPH251475EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 de 3 725 504,20 euros et d'une durée résiduelle de 17 ans ;
- INFLATION OPTIMISEE – n° MPH251490EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 de 3 725 504,19 euros et d'une durée résiduelle de 17 ans ;

en fonction de l'élévation du risque concernant le contrat Dexia Tofix Dual EUR-CHF Flexi, indexé sur l'écart entre l'euro et le franc suisse, mais aussi des provisions budgétaires déjà constituées pour ce contrat et de la sécurisation de l'emprunt Caisse d'Epargne Helvetix USD II pour 6 ans.

